

PROGRAMME DE FORMATION

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

PROGRAMME DE FORMATION

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

- Durée : 3 heures
- Nombre de personne : 1 à 12 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier



- Lieu : Intra-entreprise ou salle de formation
- Public : Futur guide-file et serre-file
- Pré-requis : Aucun prérequis nécessaire



*Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'un entretien & d'une étude approfondie.
A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de mettre en œuvre, diriger efficacement et en sécurité une évacuation des locaux selon les consignes définies.
- Être capable d'interagir avec les différents acteurs de l'évacuation selon leur rôle et mission.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Connaissance des consignes de sécurité, des procédures internes et des risques spécifiques
- L'organisation de la lutte contre l'incendie
- Les consignes générales et spécifiques
- Les différents types d'évacuation
- L'évacuation totale
- La mise en sécurité
- Les différents acteurs de l'évacuation
- Rôle du guide-file, serre-file et responsable d'évacuation
- Les facteurs aggravants
- Les fumées

PROGRAMME DE FORMATION

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé théorique
- Démonstration pratique par le formateur
- Mise en application
- Visite des locaux avec repérage des moyens d'extinction
- Repérage des circuits d'évacuation et du point de rassemblement
- Mise en situation par des cas concrets et participation active

ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation individuelle de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

- Tous les 12 mois

- Le mouvement de panique
- Le matériel facilitant l'évacuation
- Les signaux sonores et lumineux
- Le plan d'évacuation
- La signalétique et l'éclairage
- Les portes coupe-feu et ferme-portes
- Les déclencheurs manuels
- Le désenfumage
- Les zones de rassemblement
- Choix et localisation du point de rassemblement
- Conduite à tenir au point de rassemblement
- Zones de refuges
- Accueil des secours extérieurs
- La prévention des incendies
- Règles de prévention
- Exercices d'évacuation

-----> Références Réglementaires :

- Articles R4227-28 et suivants le code du travail R6 APSAD
- Arrêté du 25 juin 1980